



FICHE DE POSTE Année 2019/2020

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N° 85
	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT CORRESPONDANT DE SCOLARISATION A LA MDPH 13
	PLACE DU POSTE	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH. Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenc - CS80096- 13304 Marseille Cedex 2.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique des Services met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice de la MDPH, l'enseignant est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Expert sur l'évaluation des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap, il est amené à : - Participer et animer des équipes pluridisciplinaires de la MDPH ; - Préparer des dossiers et faire le lien avec les services de l'Education nationale ; contacter avec les usagers et partenaires institutionnels si nécessaire - Apporter son expertise relative à la scolarisation des enfants en situation de handicap et établissement et gestion des projets personnalisés de scolarisation ; - Les correspondants de scolarisation saisissent aussi des plans d'aide des dossiers examinés dans leur équipe - Travailler lien avec les responsables de dossier pour la gestion des dossiers comportant des demandes de PPS ; - Veiller à la cohérence des décisions ; - Participer aux réunions et forums. - Participer à la demande au traitement des dossiers complexes ou RAPT
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir le sens du service public ; - Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation ; - Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-social et de santé ; - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ; - Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat ; - Avoir des qualités de rigueur et d'organisation,
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	La détention d'un CAPPEI est souhaitée mais non exigée (ex CAPSAIS ou CAPASH.) Avoir pris connaissance des spécificités du poste. Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est affecté à titre provisoire après avis de la commission de recrutement puis à titre définitif sur avis de l'IEN CT ASH et de la MDPH après une année de fonctionnement.
	REGIME HORAIRE	Temps de travail : <ul style="list-style-type: none"> - 14 semaines de congé (70 j congés) - 38H10 pas de pointage Présence nécessaire le jour de CDAPH. Exigences horaires : règlement MDPH Les jours de CDAPH, soit un à deux jeudi par mois, la présence est exigée jusqu'à 17h15..
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats adressent une lettre de motivation avec un curriculum vitae par la voie hiérarchique à Monsieur le Directeur académique DPE – ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr
	CONTACT	M AZAIS, IEN CT ASH – "ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr"